



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : structures administratives

Question écrite n° 22417

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le site Internet de la Maison des Français de l'étranger, site institutionnel de l'expatriation. La Maison des Français de l'étranger (MFE) est un organisme placée sous l'autorité du ministère des affaires étrangères et européennes. Elle a pour mission d'informer tous les Français envisageant de partir vivre ou travailler à l'étranger. Elle dispense des conseils pour établir les formalités administratives, fiscales, liées à la protection sociale, et trouver les organismes auxquels s'adresser pour trouver un emploi, un logement. Le site Internet détaille même les formalités particulières de chaque pays dans une fiche et résume les caractéristiques dudit pays. Cet annuaire des pays est très plébiscité par les internautes qui ont la possibilité de s'exprimer sur un forum. 79 pays sont détaillés tels les États-unis, la Chine, l'Afrique du sud, l'Algérie ou l'Iran. Néanmoins Israël n'est pas présent dans cette liste, alors même que, en 2007, 4 558 Français sont partis s'y installer, la communauté française s'élevant maintenant à 49 137 concitoyens. Il s'agit de la 8e communauté après la Suisse, les États-unis, le Royaume-uni, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, et la seule en nette augmentation (+11 %). C'est pourquoi il souhaiterait connaître les raisons de l'absence d'une fiche consacrée à Israël sur le site Internet de la Maison des Français de l'étranger, lésant ainsi les concitoyens envisageant une expatriation.

Texte de la réponse

Dans le cadre de sa mission d'information au profit de nos compatriotes qui souhaitent partir vivre ou travailler à l'étranger, la maison des Français de l'étranger (MFE), service d'information de la direction des Français à l'étranger, anime un site internet qui permet au candidat à l'expatriation de s'informer sur les aspects pratiques et administratifs liés à son départ à l'étranger ainsi que sur les conditions de vie dans le futur pays d'accueil. À ce titre, la MFE a depuis sa création élaboré 80 dossiers pays (sur un total de 180 pays) qui correspondent à ceux les plus demandés par nos candidats à l'expatriation. S'agissant d'Israël, les demandes relèvent le plus souvent d'une autre logique que celle de l'expatriation. Les Français souhaitant s'installer en Israël font presque exclusivement appel à l'agence juive pour Israël (www.jewishagency.org), l'Alyah restant la principale forme d'émigration, y compris pour nos compatriotes (dans presque 100 % des cas). C'est pourquoi les coordonnées de cette agence figurent en bonne place sur le site de la MFE www.mfe.org. Les compatriotes intéressés sont également dirigés par la MFE sur les sites internet de nos consulats en Israël (Tel Aviv, Haïfa, Jérusalem), auxquels ils peuvent directement s'adresser. Par ailleurs, notre consulat à Tel Aviv a créé un comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle, qui délègue la gestion de son antenne d'emploi au profit des Français à l'association AMI (Alyah et meilleure intégration). Cette antenne est très active, ce qui démontre combien le ministère des affaires étrangères et européennes est soucieux d'aider nos compatriotes, déjà installés sur place, à l'insertion dans ce pays par l'aide à la recherche d'un emploi. Ce dispositif a, semble-t-il, donné satisfaction. La MFE reçoit très peu de demandes s'agissant d'Israël, que ce soit par téléphone, courriel ou lors de l'accueil du public. Mais, dès que ses moyens le permettront et que les dossiers existants auront été actualisés, la MFE s'attachera à élaborer un dossier pays sur Israël.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22417

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3722

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7072